|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | **RTD-G-1** |
| Numéro de poste Sysper: | 318021 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Paolo Pasmeni, [Paolo.PASIMENI@ec.europa.eu](mailto:Paolo.PASIMENI@ec.europa.eu)  4ème trimestre 2025  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-07-2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

Unité RTD. G.1 – Service commun de stratégie et de prospective en matière de R&I – l'équipe de l'économiste en chef de la DG R&I. L'unité contribue à la formulation de politiques de recherche et d'innovation (R&I) transformatrices et fondées sur des données probantes afin d'accroître la compétitivité, la prospérité et le bien-être de l'Europe. Elle produit des données sur la contribution de la R&I aux politiques de la Commission, dans le but d'aider à minimiser les arbitrages entre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux et le dépassement des limites planétaires. L'unité se concentre sur les investissements en R&I, l'économie et les mesures de l'innovation, sur l'analyse économique des technologies et des industries, ainsi que sur leur complexité et leur interrelations. Elle pilote également le processus de prospective stratégique de la politique de R&I et coordonne les études de prospective dans le cadre du contrat-cadre « Foresight on Demand », qui est géré par l'équipe dans laquelle l'expert national détaché (END) sera placé. L’unité agit en tant que service économique de la DG R&I et du Centre commun de conception de la politique et travaille en étroite collaboration avec de nombreux partenaires dans un esprit de co-création.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Sous la supervision d'un officiel AD de la Commission, l'expert contribuera à l'intégration de la prospective dans la politique et la stratégie de l'UE en matière de R&I. Cela implique de :

* 1. Contribuer à la coordination des activités de prospective dans l'ensemble de la Commission, à l'analyse des résultats de prospective et à l'élaboration de données prospectives pour la politique de R&I ;
  2. Contribuer au lancement d'études prospectives et de consultations, ainsi qu'à l'analyse et à la diffusion de leurs résultats dans le cadre de la politique de l'UE ;
  3. Contribuer à l'élaboration de scénarios pour l'avenir, et à l'identification des grandes tendances socioéconomiques;
  4. Suivre les tendances socioéconomiques et analyser les développements dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation ainsi que des politiques connexes aux niveaux européen et national ;
  5. Contribuer aux activités de communication interne et externe, telles que les infolettres, les blogues et les conférences ;
  6. Fournir un soutien aux activités générales de l'unité et d'autres équipes, telles que les équipes Économie et Politique et Communication.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Diplôme

* + Diplôme universitaire
  + Formation professionnelle ou expérience professionnelle d'un niveau équivalent dans le(s) domaine(s) de la R&D et de l'innovation, des études prospectives et de la prospective, de l'économie

Expérience professionnelle

L'expert aura une expérience multidisciplinaire et une compréhension approfondie de l'élaboration des politiques. Il/elle aura au moins 2 ans d'expérience dans l'analyse des politiques. En outre, une expérience avérée en matière de prospective relative à la politique de R&I serait un atout important.

Langue(s) nécessaire(s) à l'exercice des fonctions

Une connaissance approfondie de l'une des langues de l'UE et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'UE sont requises. Une excellente maîtrise de l'anglais écrit et parlé est indispensable.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)